



Aux armes citoyens !



ADBR 1 Fi 6/1000



1. **Datez ce** souvenir de régiment.

1.1. Observez-le attentivement et identifiez les éléments encadrés sur l'image.

- A
- B
- C

1.2. A l'aide de ces deux indices, **formulez une hypothèse** au sujet de la date de ce document : vérifiez à partir du premier objet scénographique.

.....

.....

.....

.....

.....

2. **Qu'appelle-t-on un souvenir de conscription ?**

.....

.....

.....
.....
.....
.....

3. **Quel est, à cette époque, le rôle du citoyen pour la défense de la patrie ? Quels sont ses devoirs ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Dans la partie 1 de l'exposition, **recherchez le tableau de recensement de la commune de Salmbach** et répondez aux questions situées dans les cases grisées ci-dessous.

4.1. Sélectionnez deux jeunes gens (dont au moins un avec une mention supplémentaire) et remplissez le cadre qui suit.

Premier exemple

- Nom et prénom
- Lieu de naissance
- Date de naissance
- Profession
- Noms et prénoms des père et mère
- Observation particulière
- Tirage

Deuxième exemple

- Nom et prénom
- Lieu de naissance
- Date de naissance
- Profession journalier.....
- Noms et prénoms des père et mère
- Observation particulière Claudication.
- Tirage

4.2. Quel **âge** ont ces jeunes gens en 1844 ? Comment nomme-t-on cette catégorie d'âge ?

.....
.....

4.3. A quelle **catégorie sociale** appartiennent-ils ? Justifiez.

.....
.....

4.4. A quoi sert **le numéro de tirage** ? Pourquoi est-il très important ?

.....
.....
.....
.....

5. **La loi qui fonde la conscription** est présentée sur une notice, dans une des deux vitrines de la partie 1. Retrouvez :

- Son nom

- Sa date

- Que prévoit cette loi ?

.....
.....
.....

- Comment est-il possible d'échapper à la conscription ?

.....
.....
.....

- Quelle a été la durée du service militaire au XIX^e siècle ?

.....
.....

- Que se passe-t-il pour les Alsaciens à partir de la classe 1872 ?

.....
.....
.....

INFO+

6. **Recherche : et aujourd'hui ?**

Le service militaire a-t-il été supprimé ? Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....
.....
.....

Le souvenir de conscription. La représentation d'un rite de passage

« Au début du XIX^e siècle, au moment où le portrait profane commence à apparaître dans l'art populaire puis à concurrencer l'imagerie religieuse, les représentations liées aux rites de passage se multiplient, surtout pour les rites liés au service militaire, qui correspond à l'entrée du jeune garçon dans la vie d'homme adulte. Ces documents doivent cependant plutôt être qualifiés de représentations que de portraits. En effet, comme c'est l'habitude dans l'art populaire, les traits du visage ne sont pas réellement individualisés. L'identité des personnes est cependant indiquée par leur nom, mentionnée dans le texte (souvenir de confirmation) ou en légende de l'image (souvenirs de régiment) ».

Source : dossier PDF visites du musée alsacien, consulté en ligne le 14 octobre 2012, http://www.musees.strasbourg.eu/uploads/documents/visites_ateliers/actions_educatives/docs-aide-a-la-visite/musee-alsacien/Dossier%20alsacien.pdf